

Conditions générales

Article 1 : Validité

Les présentes conditions s'appliquent à l'ensemble de nos offres, confirmations de commande, contrats et livraison, sauf convention écrite contraire. Le simple fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions générales, à l'inclusion de toutes les autres.

Article 2 : Commandes et contrats

Toute commande engage immédiatement l'acheteur. Toute modification ou annulation d'une commande est à charge de l'acheteur. En principe, il est exigé une exécution intégrale du contrat. L'acheteur supportera au minimum la totalité des frais engagés.

Article 3 : Délais de livraison

Les délais de livraison ne sont communiqués qu'à titre informatif et ne sont donc pas contraignants. Un retard dans l'exécution de la commande ne peut en aucun cas donner lieu à une indemnisation ou à la dissolution du contrat. Un contrat ne peut être annulé à l'expiration du délai de livraison que moyennant l'accord exprès écrit de la société STILAN SPRL.

Article 4 : Annulation

Toute annulation d'une commande par le client doit s'effectuer par écrit. Elle n'est valable que moyennant l'acceptation écrite du vendeur. Le cas échéant, le client sera tenu de payer les frais d'annulation. Dans ce cadre, il sera tenu compte des frais déjà engagés par la société STILAN SPRL, des frais encourus liés aux obligations relatives aux commandes en question, ainsi que des frais indirects générés et d'un bénéfice raisonnable de minimum 15 % du prix de vente total.

Article 5 : Livraison et expédition

La livraison est réputée avoir eu lieu au siège de notre entreprise ou à un endroit destiné à cet effet proposé par la société STILAN SPRL elle-même. L'envoi s'effectue aux risques et périls de l'acheteur, quels que soient le mode et les conditions d'envoi. Les frais de déchargement et de transport des biens jusque chez l'acheteur et une éventuelle assurance du transport sont toujours à la charge de ce dernier. Les biens livrés ne seront pas repris.

Nous sommes habilités à suspendre ou à annuler la livraison de nos biens ou services en cas de non-paiement de factures en souffrance.

Article 6 : Réserve de propriété

Les biens restent notre propriété jusqu'au paiement complet du prix de vente, majoré d'éventuels frais et intérêts. Tant que le paiement n'a pas eu lieu, l'acheteur n'est pas habilité à donner les biens en nantissement ou à les utiliser comme garantie au sens le plus large du terme. En cas de manquement commis par le vendeur à notre égard, nous sommes habilités à reprendre immédiatement et de plein droit (une partie de) la livraison et à suspendre les services restant à fournir.

Le cas échéant, le client reste redevable envers nous d'une indemnité pour les dommages que nous avons subis, avec un minimum de 20 % du prix de la commande.

Article 7 : Spécifications techniques

Les communications concernant les propriétés techniques et autres de nos produits sont totalement sans engagement. STILAN SPRL se réserve le droit de remplacer ou de modifier les spécifications des biens ou des services sans notification préalable. Tout vice doit être signalé par courrier recommandé au plus tard dans les 8 jours qui suivent la livraison. Aucune indemnisation ne peut être réclamée à STILAN SPRL pour les dommages occasionnés par ces vices.

Article 8 : Prix

Sauf convention contraire, les prix de vente des produits de STILAN SPRL incluent l'ensemble des taxes, redevances, droits de douane et taxes Recupel légaux imposés par le gouvernement belge, à l'exception de la TVA. Sauf mention contraire, la TVA n'est jamais comprise dans le prix et est toujours totalement à la charge de l'acheteur. Si entre la confirmation de la commande et la date d'exécution de celle-ci, même si cette date ne correspond pas au délai de livraison indiqué, le coût du produit livré a augmenté pour quelque raison que ce soit, cette augmentation sera automatiquement refacturée à l'acheteur pour autant qu'elle n'excède pas 20 %. En cas d'augmentation supérieure à 20 %, l'acheteur sera habilité à renoncer à la vente, sans toutefois pouvoir réclamer de dommages-intérêts.

Article 9 : Paiements

Sauf dispositions écrites contraires, nos factures sont toujours payables au comptant, sans escompte. Tous les prix sont calculés suivant ce mode de paiement. En cas de non-paiement à la date d'échéance, le montant de la facture sera majoré de plein droit et sans mise en demeure d'une indemnité forfaitaire de 10 % du montant de la facture, avec un minimum de 125 euros, afin de couvrir les frais administratifs et de rappel, et d'un intérêt de retard de 10 % l'an.

Article 10 : Adaptations et interventions

L'utilisateur et/ou le donneur d'ordre qui constate(nt) une ou plusieurs erreurs est/sont tenu(s) d'en apporter la preuve, afin de permettre la rectification dans des conditions optimales. En cas de vérifications, mises à jour, corrections et déplacements inutiles, etc. liés notamment à l'usage inapproprié de l'équipement et/ou du non-respect des instructions du programme concernant son utilisation et son fonctionnement, le temps supplémentaire sera facturé proportionnellement au restant des travaux aux taux horaires en vigueur chez STILAN SPRL.

Article 11 : Responsabilité

Nous déclinons toute responsabilité pour tout dommage, sous quelque forme que ce soit, direct ou indirect, susceptible de résulter de l'utilisation et/ou de l'inadéquation de la livraison assurée par nos soins. STILAN SPRL n'est pas tenue de verser une quelconque indemnité. Elle décline toute responsabilité, tant en ce qui concerne ses propres prestations que celles de tiers, qu'il s'agisse de constructions, d'utilisateurs ou de toute autre personne ou société.

Article 12 : Garantie

Notre garantie, pour autant qu'elle soit donnée et réponde aux conditions spécifiques, se limite à la livraison de pièces détachées destinées à remplacer les pièces défectueuses. La garantie du fabricant donnée par les fournisseurs s'applique de la même manière à l'acheteur.

Article 13 : Litiges

L'acheteur s'engage à prendre immédiatement livraison des biens et à les vérifier. Les plaintes relatives aux biens ou services fournis ne sont recevables que si elles ont été introduites par courrier recommandé. Les plaintes qui ne sont pas formulées dans les huit jours suivant la livraison, les prestations ou la facturation ne sont plus recevables. Sauf prescription légale impérative contraire, en cas de recouvrement judiciaire et/ou de litige, seuls les tribunaux de commerce de l'arrondissement judiciaire dans lequel le siège de notre entreprise est établi sont compétents et le droit belge s'applique.

Article 14 : Divers

Tout engagement contracté par STILAN SPRL constitue une obligation de moyens et non une obligation de résultat. Notre entreprise n'est tenue à l'exécution du contrat et à la livraison des biens que pour autant qu'ils soient encore en stock ou qu'ils soient encore fabriqués, enlevés et livrés par des tiers, fournisseurs sur le marché belge. Le cas échéant, nous nous réservons le droit de rompre unilatéralement le contrat sans aucune responsabilité ou indemnité de notre part. Si les factures établies avant la création, la modification ou l'hébergement des sites Web restent impayées, nous sommes habilités à réclamer et cesser la publication sur l'Internet ou tout autre support des sites Web concernés. Les frais engagés à cet effet seront également refacturés au client.